

Fiche de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

N° de l'article: 312000 Vernis de fond universel
Date d'édition: 30.01.2012 Date d'exécution: 09.12.2010

FR
page:1/7



®
Seit 1892

1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

N° de l'article (producteur / fournisseur): 312000
Identification de la substance ou de la préparation: Vernis de fond universel

Identification du Fabricant / fournisseur

Heinrich König & CoKG
An der Rosenhelle 5
D-61138 Niederdorfelden

Renseignements et numéro d'appel d'urgence:

Responsable sécurité: +49 6101 536071 (-46)
Téléphone de la Société: +49 6101 5360 0
Télécopie: +49 6101 536011

Heures du Bureau: Lun à Jeu de 07.00 heures à 15.30 heures
Ven de 07.00 heures à 12.30 heures

E-mail: info@heinrich-koenig.de

2. Identification des dangers

Désignation des dangers:



F+ Extrêmement inflammable.



Xi Irritant.

Indications relatives aux dangers pour l'homme et l'environnement:

36 Irritant pour les yeux.
52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

3. Composition/Informations sur les composants

Spécification chimique (préparation)

description: NC-Kombi-Lack

Composants dangereux:

numéro CE: n° CAS: Numéro d'identification	Désignation de la substance dangereuse: Phrases R: N° REACH:	Étiquetage CEE remarque:	% en poids
204-065-8 115-10-6 603-019-00-8	oxyde de diméthyle 12	F+ *	25 - 50
205-500-4 141-78-6 607-022-00-5	acétate d'éthyle 11-36-66-67	Xi,F	10 - 12,5
204-658-1 123-86-4 607-025-00-1	acétate de n-butyle 10-66-67		10 - 12,5
203-550-1 108-10-1 606-004-00-4	4-méthylpentane-2-one 11-20-36/37-66	Xn,F	5 - 10
201-159-0 78-93-3 606-002-00-3	butanone 11-36-66-67	Xi,F	2,5 - 5
200-661-7	propane-2-ol	Xi,F	2,5 - 5

Fiche de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



N° de l'article: 312000 Vernis de fond universel
Date d'édition: 30.01.2012 Date d'exécution: 09.12.2010

FR
page:2/7

67-63-0	11-36-67		
603-117-00-0			
265-199-0	solvant naphta aromatique léger (pétrole); Naphta à point d'ébullition	Xn,N	2,5 - 5
64742-95-6	bas - non spécifié		
649-356-00-4	37-51/53-65-66-67		
202-436-9	1,2,4-triméthylbenzène	Xn,N	1 - 2,5
95-63-6	10-20-36/37/38-51/53		
601-043-00-3			
203-604-4	mésitylène	Xi,N	0,5 - 1
108-67-8	10-37-51/53		
601-025-00-5			
208-394-8	1,2,3-Trimethylbenzol	Xi	0,5 - 1
526-73-8	36/37/38		
203-132-9	propylbenzène	Xn,N	< 0,5
103-65-1	10-37-51/53-65		
601-024-00-X			
202-704-5	cumène	Xn,N	< 0,5
98-82-8	10-37-51/53-65		
601-024-00-X			

Indications diverses

* Matière avec une valeur limite d'exposition au poste de travail établie au niveau communautaire (UE).
Texte clair des phrases R, voir sous section 16.

4. Premiers secours

Informations générales:

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin.

En cas d'inhalation:

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. En cas de perte de conscience, allonger la personne sur le côté et bien la caler pour le transport. Demander l'avis d'un médecin.

Contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. N'employer ni solvants, ni diluants.

En cas de contact avec les yeux:

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Demander l'avis d'un médecin.

en cas d'ingestion:

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Consulter aussitôt un médecin. Garder la victime au calme. Ne pas provoquer de vomissement.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Agents d'extinction appropriés:

mousse résistante à l'alcool, Dioxyde de carbone, Poudre, brouillard, (eau).

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit.

Dangers particuliers émanant de la substance elle-même, de ses produits de combustion ou des gaz libérés:

En cas d'incendie, formation d'une épaisse fumée noire. L'inhalation des produits de décomposition dangereux présente un danger grave pour la santé.

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Tenir un appareil de protection respiratoire à disposition.

Indications complémentaires:

Refroidir avec de l'eau les récipients fermés se trouvant à proximité du foyer d'incendie. Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

Mesures de précautions individuelles

Eloigner toute source d'ignition. Ventiler la zone concernée. Ne pas inspirer les vapeurs. Voir les mesures de protection aux

Fiche de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

N° de l'article: 312000 Vernis de fond universel
Date d'édition: 30.01.2012 Date d'exécution: 09.12.2010

FR
page:3/7



®
Seit 1892

points 7 et 8.

Précautions en matière d'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou de canalisations, informer les autorités compétentes selon les réglementations locales.

procédés de nettoyage

Délimiter le matériel utilisé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13). Effectuer ensuite un nettoyage avec des détergents. Ne pas utiliser de solvants.

7. Manipulation et stockage

Manipulation

Précautions de manipulation:

Eviter la formation de concentrations explosives et inflammables de vapeur dans l'air et le dépassement des valeurs limites au poste de travail. Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition. Les appareils électriques doivent être protégés selon les normes en vigueur. Le produit peut se charger électrostatiquement. Lors du transvasement, utiliser uniquement des conduits mis à la terre. Il est conseillé de porter des vêtements et des chaussures antistatiques. Utiliser des outils pare-étincelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter une inhalation des vapeurs et des aérosols. Éviter de respirer la poussière d'aiguisage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Equipement de protection individuelle: cf. chapitre 8. Suivre les prescriptions légales de protection et de sécurité.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Les vapeurs concentrées sont plus lourdes que l'air. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Stockage

Conditions de stockage et de conditionnement:

Stockage en accord avec les directives de sécurité de l'entreprise. Conserver le récipient bien fermé. Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit.

Incompatibilités de stockage:

Tenir à l'écart de substances acides ou alcalines ainsi que d'agents oxydants.

Autres indications relatives aux conditions de stockage :

Utiliser uniquement des récipients autorisés pour le produit. Respecter les indications mentionnées sur l'étiquette. Conserver dans les locaux secs et bien ventilés à une plage de température de 15-30 °C. Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles.

8. Contrôle de l'exposition / Equipement de protection individuelle

Assurer une bonne ventilation. Cela peut être obtenu par une aspiration locale ou spatiale. Au cas où cela ne suffirait pas pour maintenir la concentration des vapeurs d'aérosols et des vaporisateurs en dessous de la valeur limite au poste de travail, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Composants faisant l'objet de valeurs limites au poste de travail ou de valeurs limites biologiques à surveiller :

numéro CE: n° CAS:	description:	type:	Valeur seuil		unité
			STEL (EC)	TWA (EC)	
203-604-4	mésitylène			100	mg/m3
108-67-8				20	ppm
201-159-0	butanone			600	mg/m3
78-93-3				200	ppm
205-500-4	acétate d'éthyle			1400	mg/m3
141-78-6				400	ppm
202-704-5	cumène			245	mg/m3
98-82-8				50	ppm
203-550-1	4-méthylpentane-2-one			205	mg/m3
108-10-1				50	ppm
204-658-1	acétate de n-butyle		940	710	mg/m3
123-86-4			200	150	ppm
200-661-7	propane-2-ol		980		
67-63-0			400		
204-065-8	oxyde de diméthyle			1912	mg/m3
115-10-6				1000	ppm
202-436-9	1,2,4-triméthylbenzène			100	mg/m3
95-63-6				20	ppm

Fiche de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

N° de l'article: 312000 Vernis de fond universel
Date d'édition: 30.01.2012 Date d'exécution: 09.12.2010

FR
page:4/7



®
Seit 1892

265-199-0	solvant naphta aromatique léger (pétrole); Naphta à point	200	mg/m3
64742-95-6	d'ébullition bas - non spécifié	50	ppm

Indications diverses

Les valeurs indiquées sont extraites du code TRGS 900 en vigueur ou du tableau des directives VCI concernant le poste de travail.

TWA (EC): Valeur limite au poste de travail

STEL (EC): Valeur limite au poste de travail à court terme

Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Si la concentration du produit vaporisé est au dessus de la valeur limite au poste de travail, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser uniquement des appareils de protection respiratoire portant le marquage CE et le numéro de contrôle à quatre chiffres.

Protection des mains:

Pour un maniement de longue durée ou répété, utiliser des gants de manutention: NBR (Caoutchouc nitrile).

Suivre les instructions et les indications du fabricant lors de l'utilisation, du stockage, de l'entretien et du remplacement des gants. Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Les crèmes de protection peuvent aider à protéger les parties de la peau exposées. Après un contact, ne les utiliser en aucun cas.

Protection oculaire:

En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de protection bien hermétiques.

Protection corporelle:

Porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles (coton) ou en fibres résistantes à la chaleur.

Mesures de protection:

Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou utiliser un détergent approprié.

9. Propriétés physiques et chimiques

Caractéristiques physiques:

État: flüssig

Couleur: typisch

Odeur: typisch

Données de sécurité	unité	Méthode	remarque:
Point éclair (°C):	-4 °C	c.c.	
Température d'ignition (TAI)	273 °C		
seuil minimal d'explosion:	2,3 Vol-%		
seuil maximal d'explosion:	18,6 Vol-%		
Pression de la vapeur:(à une température	3709,98 mbar		
Densité:(à une température en °C): 20	0,78 g/cm³		
Viscosité	8 s 4 mm	DIN 53211	
Test de séparation des solvants (%):	< 3 %		
Teneur en corps solides (%)	13 % en poids		
teneur en solvant:			
solvants organiques	87 % en poids		
Eau:	0 % en poids		

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter:

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stockage approprié: voir chapitre 7.

Matières à éviter:

Tenir à l'écart d'acides forts, de bases fortes et d'agents oxydants puissants, afin d'éviter des réactions exothermiques.

Produits de décomposition dangereux:

En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux, p. ex.: dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée, oxydes nitriques.

11. Informations toxicologiques

Il n'y a aucune donnée sur la préparation elle-même.

Expériences tirées de la pratique

Observation diverses:

L'inhalation de solvants, au dessus de la valeur de concentration d'activité maximale à l'emplacement de travail, peut être nocive pour la santé, par ex. irritation des muqueuses, des organes respiratoires ainsi que lésions du foie, des reins et du

Fiche de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

N° de l'article: 312000
Date d'édition: 30.01.2012

Vernis de fond universel
Date d'exécution: 09.12.2010

FR
page:5/7



®
Seit 1892

système nerveux central. Les signes sont: maux de tête, vertiges, fatigue, myasthénie, état semi-conscient, dans les cas les plus graves: état inconscient. les produits vaporisés peuvent provoquer certains des effets mentionnés en raison de la résorption cutanée. les produits vaporisés peuvent provoquer certains des effets mentionnés en raison de la résorption cutanée. Un contact prolongé ou répété avec ce produit dégraisse la peau et peut provoquer une irritation de contact non-allergique (dermatose de contact) et/ou risque de provoquer une résorption des substances nuisibles. Des projections dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des lésions réversibles.

Evaluation résumée des propriétés CMR:

Les composants de cette préparation ne satisfont pas aux critères de la classification CMR, catégorie 1 ou 2.

On ne dispose d'aucune donnée sur la préparation elle-même. La préparation a été jugée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et est classée pour ses propriétés toxicologiques. Voir les sections 2 et 15 pour plus de détails.

12. Informations écologiques

Appréciation générale:

On ne dispose d'aucune donnée sur la préparation elle-même.
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Résultats de l'évaluation PBT

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

La préparation a été examinée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et est classée pour ses propriétés éco-toxicologiques. Voir les sections 2 et 15 pour plus de détails.

13. Considérations relatives à l'élimination

Élimination appropriée / Produit:

Recommandation:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Liste des propositions pour le Code déchets/désignations des déchets selon le CED:

160504 gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

Conditionnement:

Recommandation:

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les fûts non conformément purgés constituent des déchets spéciaux.

14. Informations relatives au transport

Transport en accord avec la directive ADR/RID, IMDG et ICAO/IATA.

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe: 2
Étiquette de danger: 2.1
N° UN: 1950
Danger n° (code Kemler): 23
Désignation officielle pour le transport : Aerosols, inflammable
Groupe d'emballage: n.a.

Transport maritime (IMDG)

Classe: 2.1
Étiquette de danger: 2.1
IMDG-CODE-Class: F-D, S-U
N° UN: 1950
Désignation officielle pour le transport : AEROSOLS
Groupe d'emballage: n.a.
Marine polluant: n.a.

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Class or Division: Classe: 2.1
Étiquette de danger: 2.1
N° UN: 1950
Désignation officielle pour le transport : Aerosols, inflammable
Groupe d'emballage: II

15. Informations réglementaires

réglementations EU

Fiche de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

N° de l'article: 312000 Vernis de fond universel
Date d'édition: 30.01.2012 Date d'exécution: 09.12.2010

FR
page:6/7



®
Seit 1892

évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de cette préparation, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

Étiquetage CEE

Symbole(s) de danger et désignation(s) de danger pour les substances et préparations dangereuses :



F+ Extrêmement inflammable.



Xi Irritant.

Contient:
n.a.

Phrases R:

- 36 Irritant pour les yeux.
52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrases S:

- 24 Éviter le contact avec la peau.
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
38 En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
23 Ne pas inspirer les vapeurs.

Marquage spécial de certaines préparations:

- 96 Le récipient est sous pression. Protéger de la radiation solaire et de températures supérieures à 50 °C.
Ne pas percer ou brûler même après usage.
97 Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants.

autres réglementations (UE):

Indications relatives à la directive 1999/13/CE sur la limitation d'émissions de composés organiques volatils (DIR-COV)

Valeur COV (dans g/l): 680,815
Valeur COV (dans g/l): 680,815

Directives nationales

Indications relatives à une limitation de la durée de travail:

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (CE 92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.
Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

16. Indications particulières

Textes des phrases R sous la section 3

- 10 Inflammable.
37 Irritant pour les voies respiratoires.
51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
11 Facilement inflammable.
36 Irritant pour les yeux.
66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
20 Nocif par inhalation.
36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
12 Extrêmement inflammable.
36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

Informations diverses:

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles ainsi

Fiche de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

N° de l'article: 312000
Date d'édition: 30.01.2012

Vernis de fond universel
Date d'exécution: 09.12.2010

FR
page:7/7



®
Seit 1892

qu'aux dispositions nationales et communautaires en vigueur. Le produit ne doit pas, sans autorisation écrite, être affecté à un autre usage que celui indiqué au chapitre1. l'utilisateur doit comprendre toutes les mesures nécessaires à prendre pour répondre aux exigences spécifiées dans les lois et les règlements locaux . Cette feuille de données de sécurité décrit les procédures de sécurité de notre produit et ne garantit pas les propriétés du produit.